



www.fnmji.fr



CATALOGUE DES FORMATIONS 2024



LA CERTIFICATION QUALITÉ A ÉTÉ DÉLIVRÉE AU TITRE DE LA CATÉGORIE SUIVANTE: **ACTIONS DE FORMATIONS**



Les Fondements de nos formations

La FNMJI vous propose des formations de proximité, des conférences et des colloques avec pour objectif de développer ou de conforter vos compétences professionnelles.

Entourés de nombreux experts de la protection juridique des majeurs, nous nous engageons à ce que les contenus des thèmes développés soient toujours actualisés.

*Nos formations sont reconnues au titre de la formation professionnelle continue.
Elles peuvent faire l'objet de demandes de prises en charge auprès du FIF PL,
des OPCO et de l'ANFH.*

Pour tous renseignements contact : formation@fnmji.fr

Sommaire :

- Calendrier des formations 2024 Page 3
- [Le rôle de l'avocat dans la mesure de protection exercée par le MJPM](#) Page 4
- [L'évaluation croisée entre pairs](#) Page 4
- [Ecrits aux magistrats, actes et émoluments exceptionnels, actes hors mandat](#) Page 5
- [Webinaires le Site FNMJI « exclusivité adhérent »](#) Page 5
- [Webinaire GAC « exclusivité adhérent »](#) Page 5
- [Les nombreuses propositions d'épargne : points de vigilance dans l'intérêt des personnes protégées](#) Page 6
- [L'argent de vie des personnes protégées](#) Page 6
- [Le MJPM désigné dans le cadre d'un mandat de protection future](#) Page 7
- [Le calcul des émoluments](#) Page 7
- Journée des bureaux Page 8



Calendrier des formations 2024

Afin d'améliorer l'organisation des formations, il est important de noter que celles groupant moins de 20 participants sont gérées entièrement par le pôle formation. Pour les formations rassemblant plus de 20 participants, le pôle formation fera appel aux services de la plateforme Evenbrite. Cette démarche engendrera des frais supplémentaires, mais le coût global (formation et frais) pourra être pris en charge par le FIFPL.

	Le rôle de l'avocat dans la mesure de protection exercée par le MJPM	Evaluation croisée entre pairs : Nous répondons à vos questions	Ecrits aux Magistrats, Actes et émoluments exceptionnels, Actes hors mandat
SEPTEMBRE	18 septembre	24 septembre	27 septembre
	Distanciel	Distanciel	Bordeaux

	Le site de la FNMJI : Nous répondons à vos questions	Les nombreuses propositions d'épargne : les points de vigilance
OCTOBRE	10 octobre	22 octobre
	Distanciel	Distanciel

	L'argent de vie des personnes protégées	Le rôle de l'avocat dans la mesure de protection exercée par le MJPM	Le Logiciel GAC de la FNMJI : Nous répondons à vos questions	Le MJPM désigné dans le cadre d'un mandat de protection future	Le calcul des émoluments
NOVEMBRE	05 novembre	06 novembre	19 novembre	27 novembre	28 novembre
	Distanciel	Distanciel	Distanciel	Distanciel	Distanciel

	Journée des Bureaux	Le calcul des émoluments	Le site de la FNMJI : Nous répondons à vos questions
DECEMBRE	05 décembre	10 décembre	12 décembre
	Bordeaux	Distanciel	Distanciel



Le Rôle de l'avocat dans la mesure de protection exercée par le MJPM

Les termes d'assistance et de représentation s'emploient autant pour définir les actes du MJPM auprès d'une personne protégée que pour évoquer le rôle de l'avocat auprès de son client.

Quid alors du rôle de chacun dans l'exercice du mandat judiciaire ? Est-ce que l'avocat peut être mandaté pour veiller à la bonne exécution du mandat du MJPM ? Et que faire si une personne protégée choisit un avocat pour engager une procédure contre le MJPM désigné pour exercer le mandat judiciaire ?

Intervenante : Me Lucile Mourgues

Date : **Mercredi 18 septembre 2024 de 9h30 à 12h30**

Durée : 3 heures

Mercredi 6 novembre 2024 de 9h30 à 12h30

Formation en distanciel

Tarif adhérent FNMJI : 100 €

Tarif non adhérent FNMJI : 180€

[Bulletin d'inscription](#)

L'évaluation croisée entre pairs - *Ecoute Echange Expérience* -

Connaissez-vous **l'évaluation croisée entre pairs** ? Souhaitez-vous découvrir cette formation ou en savoir plus ? Consulter les retours d'expériences... Nous vous proposons de répondre à toutes vos questions lors d'un webinaire.

Intervenants : M. Jérôme Jacquot
Mme Cécile Sannier

Date : **Mercredi 24 septembre 2024 de 10h à 12h**

Durée : 2 heures

Formation en distanciel

Tarif de la formation : Offerte par la FNMJI

[Bulletin d'inscription](#)



Les écrits aux magistrats, Actes et émoluments exceptionnels, Actes hors mandat

Les écrits adressés aux magistrats par les MJPM revêtent une importance capitale, ils doivent être précis, complets et clairs. Ils sont un moyen de respecter les procédures légales en informant le magistrat des actions entreprises concernant la personne protégée. Il faut distinguer ce qui est obligatoire et ce qui est recommandé. Requêtes courantes, compte rendu de gestion, requêtes en émoluments exceptionnels, autant de sujets seront abordés.

Intervenants : M. Gilles Raoul-Cormeil, Me Lucile Mourgues, Mme Sabine Schell

Date : **Vendredi 27 septembre 2024 de 8h30 à 17h00**

Durée : 7 heures

Lieu : **Université de Bordeaux**

Tarif adhérent FNMJI : 180 € (+ 13.07 € de frais d'inscription) Cout global : 193.07 €

Tarif sympathisant : 220 € (+ 15.71 € de frais d'inscription) Cout global : 235.71€

Tarif non adhérent FNMJI : 260 € (+ 18.35 € de frais d'inscription) Cout global : 278.35 €

[Bulletin d'inscription](#)

Webinaires « exclusivité adhérent »

La FNMJI vous propose des **webinaires GRATUITS à l'attention exclusive de ses adhérents.**

- Pour vous aider à naviguer plus facilement sur le **site internet de la FNMJI**, à trouver des réponses à vos questions, à approfondir des thématiques, vous pouvez vous inscrire à notre **présentation des outils et ressources** mis à votre disposition sur notre site.

Intervenante : Mme Céline Fugier

Date : **Jeudi 10 octobre 2024 de 14h à 16h**

Jeudi 10 décembre 2024 de 14h à 16h

Formation en distanciel

Durée : 2 heures

[Bulletin d'inscription](#)

- Afin de faciliter l'utilisation du logiciel GAC, la FNMJI propose d'accompagner **les bureaux des associations locales** dans l'utilisation des différentes fonctions de celui-ci.

Intervenante : Mme Sophie Tigé

Date : **Mardi 19 novembre 2024 de 9h à 11h**

Formation en distanciel

Durée : 2 heures

[Bulletin d'inscription](#)



Les nombreuses propositions d'épargne : points de vigilance dans l'intérêt des personnes protégées

En matière de gestion du patrimoine de la personne protégée, les actions à mener sont encadrées par la loi et des décisions prises peuvent découler d'importantes conséquences civiles et pénales pour le MJPM qui est tenu à une gestion prévoyante, active et prudente. La portée des préconisations patrimoniales ne peut être guidée que par la recherche du seul intérêt de la personne protégée et le respect de sa volonté.

Mais, comment être sûr de ne pas se tromper quand des professionnels vous proposent des produits pour lesquels ils ont un intérêt financier ? Comment appréhender à l'ouverture d'une mesure de protection, les éléments du patrimoine de la personne protégée ? Quels sont les écueils à éviter ?

Intervenant : M. Jean-Marie Secchi

Date : **Mardi 22 octobre 2024 de 14h à 17h**
Formation en distanciel

Durée : 3 heures

Tarif adhérent FNMJI : 125 €

Tarif non adhérent FNMJI : 150€

[Bulletin d'inscription](#)

L'argent de vie des personnes protégées

Le MJPM respecte les choix de vie de la personne protégée. Il tient compte de ses souhaits, de ses capacités budgétaires pour déterminer avec elle, dans la mesure du possible, le montant de son argent de vie.

Ce principe simple à évoquer, prend une tout autre dimension quand il s'agit de le mettre en œuvre dans l'exercice du mandat judiciaire. Quelle somme mettre à disposition de la personne protégée ? Tout son « disponible » ou seulement une partie ?

Intervenant : M. Pierre Boutier

Date : **Mardi 05 novembre 2024 de 10h à 12h**
Formation en distanciel

Durée : 2 heures

Tarif adhérent FNMJI : 80 €

Tarif non adhérent FNMJI : 100 €

[Bulletin d'inscription](#)



Le MJPM désigné dans le cadre d'un mandat de protection future

Aux termes de l'article 477, alinéas 1 et 2 du Code Civil, toute personne majeure ou mineure émancipée (le mandant) ne faisant pas l'objet d'une mesure de tutelle peut établir un mandat de protection future. Le mandat de protection future est un outil souple ; il permet de désigner à l'avance la ou les personnes chargées (le ou les mandataires) de représenter (nous ou autrui) une personne majeure qui n'est plus en mesure de pourvoir seule à ses intérêts en raison d'une altération des facultés mentales ou physiques. Le mandat de protection future est donc une protection anticipée pour le jour où cela devient nécessaire.

En tant que MJPM individuel, vous pouvez être désigné mandataire dans ce contrat.

Intervenant : M. Thomas Laurent

Date : **Mercredi 27 novembre 2024 de 10h à 12h**
Formation en distanciel

Durée : 2 heures

Tarif adhérent FNMJI : 80 €

Tarif non adhérent FNMJI : 100 €

[Bulletin d'inscription](#)

Calcul des émoluments

La loi prévoit les conditions de rémunération de l'activité des MJPM. Les textes d'application précisent les modalités de financement des mesures de protection, selon le mode d'exercice du mandataire. A première vue, le calcul des émoluments permettant le financement des mesures de protection semble simple à mettre en œuvre puisque tout est codifié. Pourtant pleins de questions demeurent, car l'assiette de calcul n'est pas si simple à déterminer.

Intervenant : M. Jean Marie Secchi

Dates : **Jeudi 28 novembre 204 de 9h à 10h30**
Mardi 10 décembre 2024 de 9h à 10h30
Formation en distanciel

Durée : 3 heures

Tarif adhérent FNMJI : 125 €

Tarif non adhérent FNMJI : 150 €

[Bulletin d'inscription](#)



Journée nationale des bureaux

Nous vous attendons à Bordeaux pour :

- Echanger sur le fonctionnement, les rôles et responsabilités,
- Réfléchir à l'articulation entre l'association nationale et l'association locale,
- Améliorer les pratiques et la communication,
- Maîtriser les outils de communication interne externe,
- Apprendre à se connaître, se reconnaître et tisser le lien et l'esprit confraternel : ultimes et nobles objectifs !

Intervenant : *En cours de planification*

Date : **Jeudi 05 décembre 2024 de 8h30 à 17h**

Durée : 7 heures

Lieu : **Bordeaux**

Tarif de la formation : Offerte par la FNMJI

[Bulletin d'inscription](#)

Tout au long de l'année, nous vous proposons également :

- L'organisation de Formations sur mesure
- La mise en place de séances de formation dans le cadre de « l'Analyse de Pratique Professionnelle »
- La mise en œuvre de « L'Evaluation croisées entre pairs »



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION**



 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE